**38ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(3-14 mai 2021)**

**Sierra Leone**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 12 mai 2021 (après-midi)

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation de la Sierra Leone pour la présentation de son rapport.

La France invite les autorités de la Sierra Leone à poursuivre les efforts engagés en matière de protection des droits de l’Homme et à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1- Abolir la peine de mort pour tous les crimes et ratifier le deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort ;

2- Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;

3- Lutter contre toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, dont les mutilations génitales, et promouvoir leurs droits, y compris l’accès aux droits et à la santé sexuels et reproductifs ;

4- Garantir les libertés fondamentales, et mettre fin aux arrestations et détentions arbitraires de journalistes, acteurs de la société civile et défenseurs des droits de l’Homme ;

5- Lutter contre l’exploitation d’enfants, notamment par la mise en œuvre de la Convention 182 de l'OIT.

Je vous remercie./.